

La participation et ses enjeux

Laurent Barbe. Psychosociologue. Consultant spécialisé dans les politiques publiques, l'action sociale et médico-sociale au cabinet CRESS (www.cabinetcress.fr).

Il accompagne de nombreuses démarches cherchant à donner la parole aux usagers de l'action sociale et médico-sociale (projets, Conseils de vie sociale, évaluations). Il a accompagné pour la Direction Générale de l'Action Sociale une expérimentation sur le thème de la participation des usagers au pilotage des politiques de lutte contre l'exclusion qui a donné lieu à la publication de propositions méthodologiques.

Sur le thème, il a écrit et publié :

- "une autre place pour les usagers ?" éditions la Découverte 2006.
- L'usager un nouvel organisateur de la professionnalité », in Fablet D. (coord.), Les professionnels de l'intervention socio-éducative. Modèles de référence et analyse des pratiques, Paris, L'Harmattan 2007
- Participation des usagers : amplifier la voix des "acteurs faibles" revue Actal n°7 de mars 2010. Cahiers thématiques de l'ANITEA et de la F3A.

En premier lieu, je voudrais souligner mon plaisir d'assister à une journée sur ce thème de participation. Car il constitue un contrepoint majeur aux risques de technicisation et parfois de déshumanisation de l'action dans le secteur social et médico-social. Particulièrement dans une période taraudée par des exigences de rationalisation des politiques et de limitation des risques qui risquent fort de venir tuer les exigences de « démocratie sociale » dans lesquelles vient s'inscrire la question de la participation.

Je vais développer trois aspects de la question :

- Le premier porte sur l'élargissement du champ de la participation dans le domaine de l'action publique
- Le deuxième portera sur un enjeu plus spécifique concerne une évolution de la professionnalité que j'appelle de mes vœux
- Enfin, je conclurai sur les intérêts et effets de ces démarches dans l'action.

L'élargissement du champ de la participation dans le domaine de l'action publique

L'exposé du CRTS de Bretagne ponctue une évolution dans laquelle les questions de participation ne sont plus cantonnées aux « droits des usagers » issus de la loi 2002-2 mais progressivement élargies. La question de la participation a ainsi quitté la zone un peu marginale qu'elle avait longtemps occupé pour se situer de manière plus centrale dans les préoccupations des politiques publiques, et pas seulement dans le domaine social.

Je vais présenter cet élargissement à partir d'une distinction entre trois niveaux.

Le niveau des politiques publiques

A ce niveau, les citoyens/ usagers sont de plus en plus consultés, représentés en direct, au sein des instances dans lesquelles se débattent ou se négocient les politiques publiques...

Quelques exemples récents en témoignent :

- Rencontres européennes des personnes en situation de pauvreté.
- Grenelle de l'insertion.
- Participation de bénéficiaires du RSA au comité national d'évaluation.
- Mise en place d'un Conseil Consultatif des Personnes Accueillies au sein de la démarche de refondation de l'hébergement
- Labellisation des associations de malades pour siéger dans les instances consultatives des politiques de santé.
- Création d'un collège « personnes en situation de pauvreté ou de précarité » au sein du CNLE (Conseil National de lutte contre l'exclusion)...
- Participation de détenus à la conférence de consensus sur la récidive...

Ces exemples que l'on pourrait multiplier montrent que la sollicitation d'une parole voire d'une expertise des usagers de l'action devient maintenant une forme d'évidence et de réflexe. On entre progressivement dans une conception qui met en avant l'importance d'une concertation avec toutes les « parties prenantes » de l'action, selon l'expression utilisée dans nombre d'autres pays plus en avance que nous sur ce plan.

Même si c'est encore modeste et balbutiant, cette participation constitue un changement important qui a au moins deux impacts immédiats :

- elle oblige à « parler mieux » car on ne peut pas se permettre de dire la même chose que quand les personnes concernées sont absentes et que l'on est « entre soi », entre « spécialistes » ;
- elle accentue la mise à l'agenda de questions qui auraient pu être considérées comme secondaires vues des institutions.

Le niveau des politiques territoriales

Ce niveau est important car depuis la décentralisation, c'est sur une base territoriale que sont déployées et structurées les politiques publiques notamment au travers les démarches de schéma et de planification. La participation des personnes se développe donc au sein des instances et des démarches qui coordonnent les réponses sur le plan territorial (évaluations et schémas notamment, commissions Rsa, etc.) et elle peut ainsi contribuer à éclairer des choix et priorités départementales.

C'est ce qui a été mis en place dans le Finistère, avec l'opération Hauts Parleurs dans le domaine de la protection de l'enfance. Mais on pourrait aussi citer le travail important qu'avait mis en place la Direction Générale de l'Action Sociale (avant sa transformation en

DCS) pour développer la participation dans les démarches de schéma AHI (accueil – hébergement – insertion).

Ici encore, les avancées sont à la fois modestes, limitées et en même temps importantes par la conception des politiques qu'elles véhiculent et par les effets d'influence que peuvent avoir les paroles des personnes sur l'action mise en place.

Le niveau de l'action des établissements et services

Au niveau de l'action de terrain, la participation se développe également, tractée par les lois. Ainsi dans le domaine sanitaire la loi dite « Kouchner » de 2002 intégrant un chapitre entier consacré à la « démocratie sanitaire », prévoyant la mise en place d'un certain nombre de droits et d'outils de participation.

Dans le domaine social et médico-social, c'est la loi 2002-2 qui s'exerce. Il faut rappeler qu'elle a deux volets articulés :

- le premier centré sur les droits individuels exige que les usagers soient questionnés sur l'action qui les concerne (projet individualisé / contrat d'insertion / droit de recours, etc)
- le second niveau de participation est plus collectif et prévoit que les usagers (au sens de ceux qui font usage d'un service public) puissent être sollicités pour donner un avis sur les services qui leur ont été proposés et aussi pour contribuer à la réflexion sur le fonctionnement même des structures.

Et la doctrine qui s'affirme (même si les pratiques suivent parfois de manière poussive ou hésitante) considère maintenant que les usagers doivent être consultés dans les démarches d'évaluation interne et externe¹ et aussi dans les démarches de projet, comme dans la définition des règlements de fonctionnement.

Un élargissement bénéfique

Les enjeux de la participation sont évidemment différents selon que l'on se situe à l'un ou l'autre des « étages » évoqués. Mais le développement de ces dynamiques de participation aux différents étages produit des effets de renforcement mutuel et une dynamique participative qui contribuera à terme au développement de la « culture participative comme vecteur de transformation sociale » que le CRTS appelle de ses vœux.

Une professionnalité à élargir

Ensuite, je voudrais éclairer un enjeu qui me paraît central pour les professionnels et aussi pour la conception de la professionnalité en action sociale. Pour le dire de manière très simple, il s'agit de passer d'une conception surplombante, fondée sur le modèle de l'expertise à une

¹ Décret no 2007-975 du 15 mai 2007 sur l'évaluation externe – ANESM note de recommandations sur l'évaluation interne ANESM 2008. Recommandation sur la mise en place du projet d'établissement et de service.

professionnalité plutôt organisée par une perspective d'alliance et d'accompagnement des personnes dont on s'occupe et au sein de laquelle la question de la participation est évidemment centrale.

Pour l'expliquer, je vais revenir rapidement sur mon parcours et ce qu'il m'a appris. Au départ, j'ai travaillé comme éducateur « de rue », puis intervenant / formateur auprès d'équipes dans différents secteurs de l'action sociale et médico-sociale. Quand je repense à comment on travaillait, quand je relis des textes de l'époque, je perçois à quel point nous cherchions à développer une technicité / expertise un peu sur le mode médical...dans lequel nous étions les spécialistes des problèmes que les personnes avaient et avec un point de vue très surplombant, empruntant à des schémas explicatifs à prétention explicative forte (parfois du côté de la psychologie, parfois de la sociologie dite critique). Pour faire rapide, on considérait souvent savoir ce que les gens pensaient et pourquoi, ou encore pourquoi ils ne pouvaient pas avoir accès à la pleine conscience de leur situation aliénée...

Et quand on réfléchissait à l'action, c'était toujours « entre nous ». Quand on faisait des projets ou des évaluations, l'idée même de questionner les usagers non pas sur leur situation propre mais sur ce qu'ils pensaient de l'action menée avec eux n'apparaissait que rarement sur nos écrans radars...

Même si on parlait volontiers de rendre les gens acteurs, ça restait assez loin de nos pratiques réelles. Comme le pointait à l'époque une collègue « dans les structures, la citoyenneté c'est une question pour l'extérieur ».

Quand la question de cette participation était posée, cela paraissait problématique et on trouvait toujours de bonnes raisons sophistiquées et il faut le dire un peu tordues pour ne pas le faire : « ils sont trop en difficulté », « ça va remuer des choses compliquées », « on ne sait pas faire, comment choisir si on ne peut pas interroger tout le monde, » « on ne veut pas créer de fausses attentes »...et je suis toujours surpris de constater la persistance de propos de ce type.

J'ai un souvenir d'un schéma de protection de l'enfance, dans lequel nous passé plus de temps à débattre avec les professionnels sur comment faire pour entendre les familles que ce qui avait été prévu pour questionner des familles...avant de finalement devoir renoncer tant tout paraissait compliqué.

Tout cela constituait les évidences et certitudes de l'époque et même s'il y avait des réflexions intéressantes cela constituait un point aveugle dont l'ampleur m'apparaît rétrospectivement.

Le tournant de 2002

En premier lieu, je voudrais dire que l'idée qui prétend que le travail social aurait toujours fait de la participation bien avant la loi me paraît relever du récit mythique. Même si on n'aime pas trop le reconnaître la loi 2002-2 a constitué un vrai tournant pour le secteur. Et je m'inclus totalement dans ce propos.

En ce qui me concerne, j'ai animé de nombreux groupes de travail inter-établissements autour du thème des relations entre les structures et leurs usagers travaillées par les nouvelles exigences de la loi. J'ai aussi commencé à accompagner de nombreuses structures qui avaient envie d'explorer plus cette direction. Et, j'ai eu depuis, à de multiples reprises, la preuve de la pertinence de cette orientation consistant à développer la participation des personnes accompagnées dans différents registres :

- autour de l'action qu'on mène avec eux sur le plan personnel
- autour de leur avis sur les réponses apportées et le fonctionnement des services
- dans la co-construction d'un certain nombre d'actions.

Avant de dire ce que j'en ai retiré, il faut rappeler que ce dont il s'agit n'est pas de produire « une » parole de l'utilisateur² mais d'ouvrir des occasions diverses, répétées, structurées, d'écouter et d'échanger avec les personnes dont on s'occupe sur ce qu'elles vivent, souhaitent pour elles mais aussi sur ce qu'elles comprennent, apprécient ou récusent dans les réponses qui leur sont proposées au nom d'un mandat de la collectivité...

Ce que nous apprennent les démarches

La preuve de la productivité des ces démarches m'est apparue dans de très nombreuses expériences au sein desquelles des modalités d'échange différenciées par rapport à ce qui se fait dans le travail habituel faisaient apparaître des éléments qui n'étaient pas sous le regard des professionnels. Provoquant de l'étonnement / de la surprise / de la pensée / du questionnement. Quelques exemples :

- Récemment, c'est une psychomotricienne qui a interrogé des jeunes polyhandicapés à partir d'un dispositif adapté et qui est revenue en disant « ils m'ont épaté »...
- Une structure pour jeunes mères « en difficulté » d'origine africaine avait mis en place une démarche avec un artiste qui avait révélé la richesse des parcours de ces jeunes (parlant pour certaines plusieurs langues, ayant survécu à des évènements dont elles n'avaient jamais parlé...) dont l'équipe n'avait qu'une très faible idée.
- Lors d'une réunion de groupe dans un accueil de jour (avec des personnes ayant pour un certain nombre dormi dehors) nous avons été impressionnés par la diversité des parcours bien loin de l'idée homogène qui vient à l'esprit quand on parle de personnes venant solliciter un hébergement d'urgence.

Pratiquement à chaque fois, ce sont les mêmes choses qui apparaissent dans ces rencontres qu'on peut résumer à partir de quelques formules simples :

- Les « usagers » sont par définition plus divers que ce qui est postulé par l'énoncé de leur « groupe » qui est souvent un énoncé de difficulté.

², au sens un peu sacralisé du terme qu'utilisent certains

- Ils ne sont pas « que » leurs difficultés et ils sont « plus » que leurs difficultés. La réflexivité et la profondeur qu'on entend suffisent pour s'en convaincre.

- Ils répondent aux questions qu'on leur pose ce qui signifie aussi qu'ils ne répondent pas aux questions qu'on ne leur pose pas. Par exemple, je me souviens des CHRS dans lesquels on ignorait si les hommes présents étaient pères... parce qu'on ne leur posait pas la question. La sensibilisation sur ce sujet a amené à ce que cette dimension – essentielle à leurs yeux – soit plus et mieux prise en compte dans l'accompagnement.

- Ils constituent des informateurs pertinents sur l'action, ce qu'elle produit, fait évoluer. Ils sont des interlocuteurs, non seulement légitimes, mais aussi intéressants, contributifs, pertinents... Les obstacles que l'on évoque encore parfois, à savoir que les bénéficiaires de l'action seraient trop en difficulté, trop handicapés, trop à vif, peu capables de distinguer entre ce qui relève de leur situation personnelle et ce qui relève du général apparaissent à l'expérience comme des modalités de défense bien plus que comme des réalités empêchant vraiment d'engager les démarches. Car quand la volonté de ce questionnement existe, quand on en développe les conditions concrètes, quand on prend la peine d'écouter et de travailler ce qui est dit, cet échange est intéressant, fructueux et apporte un questionnement riche.

Et même si l'expression de certains publics est parfois difficile et limitée, l'apport de ces démarches ne se situe pas que sur le fond des questions mais aussi dans le positionnement réciproque plus respectueux et attentif, et finalement plus proche d'une éthique démocratique, auquel elles invitent.

Ce qui fait obstacle

J'ai beaucoup appris de ces expériences et compris qu'on avait tort de penser que la rencontre « au sens fort du terme » allait de soi dans le cadre de notre action et d'un mandat, même si on parle beaucoup avec les personnes, qu'on est attentifs, bref quelque soit la qualité de nos intentions...

Au contraire, il me semble plus productif de considérer qu'il faut un effort – un arrachement – pour que des rencontres fructueuses puissent se produire.

Les éléments qui font obstacle sont nombreux et ils tendent à faire système. Par exemple

- **L'asymétrie des places et positions**

Elle marche toute seule et il ne suffit pas d'être gentil pour gommer la différence qui peut exister, par exemple, entre une assistante sociale et la personne qui vient la solliciter. Entre celui qui porte la difficulté dont l'autre est censé être le « spécialiste » d'autant plus que cela s'inscrit dans une histoire culturelle qui ne s'efface pas en quelques minutes...

- **La position de demande / la dépendance**

La situation relationnelle de rencontre est souvent marquée par une forme de dépendance qui risque d'enfermer dans une relation au sein de laquelle les personnes ne sont pas censées

rendre avec tout ce que cela peut avoir de mutilant. Alain Caillé et le travail du MAUSS (mouvement anti-utilitariste dans les sciences sociales) ont beaucoup approfondi cet utile questionnement.

- **Les exigences et la normativité du mandat**

L'autre point délicat concerne le mandat social qui a évidemment des aspects normatifs, qui contraint aussi la relation, amène parfois à soupçonner, porter des exigences, etc. En protection de l'enfance c'est une dimension particulièrement importante du sujet mais c'est aussi une question importante dans le cadre de l'insertion. De ce point de vue, il faut souligner la différence entre les domaines d'action « compassionnels » et les domaines qui restent porteurs d'une forme de soupçon à l'égard des usagers (chômeurs, mineurs isolés, jeunes, etc).

- **Les contraintes de l'organisation**

Un autre point fondamental à ne pas oublier, concerne l'organisation qui impose ses contraintes : temporelles, de fonctionnement qui pèsent fortement sur la capacité de créer les conditions / le temps de la rencontre / de la participation.

Ce qui est toujours pour moi le plus étonnant est de constater comment se situer du côté de l'organisation amène facilement à oublier ce qui paraît évident dès que l'on se situe du côté des usagers.

- **Les peurs**

Enfin, ces démarches donnent fréquemment l'occasion d'éprouver à quel point, les usagers / bénéficiaires des services sont proches de nous, à quel point ils nous ressemblent finalement.

Les mécanismes issus de la professionnalité amènent à installer en permanence une distance - voire une frontière - entre un « eux » et un « nous. Ils jouent un rôle important dans la protection psychique qu'il est nécessaire d'installer quand on travaille à proximité de la souffrance, de l'injustice et de tous ces phénomènes qui concernent l'action sociale et médico-sociales. Les démarches de participation, par la proximité qu'elles instaurent, érodent en partie cette frontière et c'est pour cela qu'elles convoquent souvent différentes formes d'émotions, et qu'elles peuvent ajouter en humanité là où le mouvement de professionnalisation ajoute plutôt de la distance. Mais cela peut être fragilisant.

Elargir la manière de considérer la personne et la relation

Le CRTS a insisté sur les questions de citoyenneté, mais je voudrais aussi les élargir à partir d'une petite modélisation issue de mon livre. Elle cherche à montrer comment on peut et devrait sortir d'une relation étroite dans laquelle la professionnalité pourrait nous enfermer.

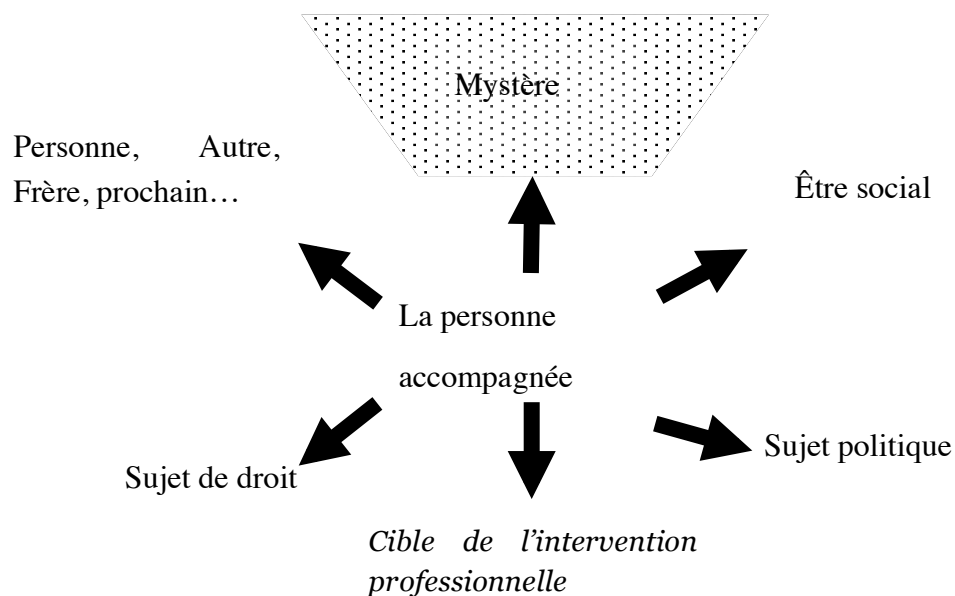
Elle me semble utile pour ne pas limiter les enjeux de ces démarches à la question de la citoyenneté qui est certes essentielle mais n'est pas la seule utile compte tenu de la diversité des publics accueillis et accompagnés.

Dans cette modélisation, on considère que la relation entre la personne accompagnée et le professionnel doit pouvoir emprunter différentes configurations qui ont chacune leur intérêt et leurs limites pour structurer la relation nouée avec les personnes.

Je voudrais évidemment éviter tout malentendu. Dans mon esprit, la professionnalité « de base » est nécessaire et utile. S'occuper de personnes suppose des savoirs, de l'expérience, de la formation, des compétences, un intérêt soutenu pour le sujet si l'on veut sortir de la seule bonne intention. Je n'ai pas d'état d'âme sur ce plan.

Mais cette professionnalité possède ses limites, ses risques propres (penser le bien des personnes à leur place, etc.) et devient potentiellement enfermante pour la relation à nouer avec les personnes.

Il faut donc l'élargir à d'autres dimensions.



Chacune de ces figures relationnelles possède à la fois un intérêt, une pertinence et des limites qu'il est important de saisir si l'on veut se situer dans une pratique sociale non réductrice.

Pour conclure

Peut-être du fait de ma formation psychosociologique, je trouve que la question posée au sein de cette participation est moins celle du pouvoir que celle de l'influence.

Car vu sous l'angle du pouvoir, la question est peu intéressante : ces démarches gardent un côté facultatif et consultatif et ont peu d'impact sur la répartition des pouvoirs au sein des structures d'action sociale. Sur ce plan, à mon avis « la messe est dite ». Si les relations de pouvoir évoluent – sur le long terme c'est une évidence – c'est dans les textes, dans les organisations institutionnelles, mais surtout dans les idées et la culture commune, et à partir des luttes sociales qui font évoluer la place de certaines catégories d'acteurs.

Pour ce qui la concerne, je dirai que la participation instituée dans les établissements et services :

- modifie le climat relationnel,
- permet aux usagers d'exercer une influence relative sur les modes de fonctionnement, là où les institutions jouent le jeu.
- Elle permet à certaines questions d'apparaître sur la scène institutionnelle³. Et c'est déjà très bien.

Bien sur, les évolutions convoquées par ces démarches n'ont rien de spectaculaire. Elles sont initiées par les institutions elles mêmes, elles n'empruntent pas la forme classique d'une conquête dans laquelle le pouvoir que les uns arracheraient serait pris aux autres, elles prennent souvent la forme de compromis avec les contraintes institutionnelles, elles ont à progresser dans les outils mis en place pour cette expression...

Mais pour peu que l'on accepte d'avoir un regard qui s'intéresse aux « petites choses » qui font la vie des personnes et des institutions, les progrès initiés par ces démarches valent largement ceux qu'amènent la rationalisation, la technicisation et la spécialisation de l'action.

Dans la pensée de l'action :

Ce qui m'intéresse dans mon travail de conseil concerne la manière dont on pense, conçoit, élabore l'action. Sur ce plan, ces démarches ont plusieurs mérites :

- Elles donnent l'occasion aux personnes concernées de dire aux équipes ce qui fonctionne bien et ce qu'elles apprécient, ce qui est plus important que l'on ne pense pour des professionnels qui ont peu d'occasions de reconnaissance instituée⁴.
- C'est évidemment parfois l'inverse et le questionnement amène à comprendre qu'un dispositif peut produire des effets qui ne vont pas dans le sens de ce qui est prévu.
- Dans les propos des usagers/bénéficiaires, émergent presque toujours des éléments qui constituent, de leur point de vue, des marqueurs forts du respect qu'ils ressentent (ou non). Faut-il s'étonner que dans toutes les expériences ce soit les questions de respect, d'écoute et d'attention ressentie qui dominent ?
- Souvent, l'expression des personnes manifeste le risque d'un contraste (voire d'un fossé) entre leurs attentes concernant une écoute individualisée et une adaptation de ce qui leur est proposé et les processus et procédures qui sont mis en place pour structurer l'action...

On pourra lire sur ce plan l'ouvrage auquel j'ai emprunté le titre de cet article - Paul Payet, Frédérique Giuliani et Denis Laforgue (dir.)³ La voix des acteurs faibles - De l'indignité à la reconnaissance Jean – Presses Universitaires de Rennes 2008

⁴ en dehors des démarches d'évaluation interne qui se développent et des échanges individuels

- Dans une démarche menée autour de l'admission dans les structures d'hébergement, les échanges mis en place entre intervenants et personnes hébergées ont permis à tous de mieux percevoir comment le processus d'accueil pouvait facilement se transformer en « mécanique » selon l'expression d'un participant...avec un contraste important entre un vécu du moment de l'admission très chargé sur le plan personnel et émotionnel, et une attitude de certains professionnels parfois ressentie comme un peu « désinvolte » ou blasée. De ce point de vue, ces démarches constituent une garantie face aux risques d'une protocolisation excessive de l'action.
- Parfois, plus simplement, l'échange confronte les équipes à leurs limites et à l'importance de la vigilance au regard de certaines souffrances vécues face auxquelles il n'y a pas vraiment de réponses. *Ainsi dans un IEM⁵ dont le fonctionnement était largement valorisé par tous les acteurs comme à la fois attentif, innovant, respectueux, le questionnement adapté d'un groupe de jeunes plus handicapés a fait surgir – sans qu'on puisse lui apporter vraiment une réponse – l'importance de leur sentiment de souffrance personnelle que la qualité du travail ne suffisait pas à diminuer.*
- Parfois, enfin les démarches amènent simplement les personnes à livrer des éléments de compréhension de leur vie, de leur situation et de ce que l'intervention peut venir conforter, bousculer, ...bref elles permettent de comprendre plus en profondeur l'expérience que les personnes font dans leur rencontre avec les dispositifs proposés, avec ses aspects parfois singuliers, parfois généralisables.

Des questions de posture et de positionnement

Indépendamment des questions de fond qui sont abordées, un apport majeur de ces démarches tient enfin à la posture qu'elles instaurent plus proche d'une éthique démocratique au sein de laquelle, on considère que tout le monde est – par principe et non par compétence – légitime pour formuler un avis sur ce qui le concerne et sur le fonctionnement de la collectivité.

Quand elles fonctionnent elles construisent parfois des rencontres au sens fort du terme, la rencontre étant ce qui nous change (peut faire bouger nos vies, nos modes de compréhension, nos trajectoires...) alors que le risque existe que nous rencontrions bien moins nos usagers que ceux que nous pensons (parfois nous nous croisons seulement).

En ce qui me concerne, je ne cesse d'être surpris et parfois ému de constater la satisfaction que les personnes éprouvent à se sentir écoutées, respectées dans ces temps un peu « solennels » qu'on organise maintenant dans un certain nombre de structures. Mais aussi de la capacité qu'ont ces échanges à générer des questionnements et des transformations subtiles des manières de se mettre en relation avec les personnes concernées pour avancer avec elles.

- Dans une période tendue, il est également essentiel que le débat sur l'avenir de l'action sociale et médico-sociale ne soit pas enfermé dans le duo infernal financeur – prestataire sans

⁵ Institut d'éducation motrice

que la voix des usagers « acteurs faibles » ne soit convoquée réellement comme élément du débat.

• Enfin, nous pouvons contribuer même modestement et avec toutes nos limites à consolider, sur de nouvelles bases, une éthique démocratique menacée par la montée incroyable des inégalités...dans la perspective d'une société des égaux dont Pierre Rosanvallon dans un propos infiniment plus large que le mien souligne plusieurs nécessités :

- la valorisation des singularités qui fonde l'attente d'une réciprocité / d'une reconnaissance mutuelle
- la réciprocité
- la communalité au sens de production du commun (qui produit de la communauté par partage, réciprocité, inter-compréhension...)

Même si c'est de manière extrêmement modeste et à renouveler en permanence, on voit bien que ces trois éléments sont en germe dans les démarches de participation. Et c'est à ce titre qu'elles sont précieuses.